

Association pour la protection de l'environnement du Lac Caribou

APELC 2003-2015

Édition juin 2015

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à vous tous,

APELC pourquoi? Premièrement l'Association pour la protection de l'environnement du lac Caribou a vu le jour en 2003 suite à la volonté exprimée par la très grande majorité des propriétaires riverains. APELC pour que nous agissions tous pour préserver la santé du lac et ainsi la valeur de nos propriétés mais surtout le plaisir d'en profiter.

Depuis sa création les membres de son Conseil général s'occupent de voir à ce que tout soit fait pour garder le lac en meilleure santé possible.

Avec les six autres membres du Conseil et l'aide d'autres volontaires selon des dossiers spécifiques nous nous partageons les tâches. Le travail est plus concentré d'avril à novembre.

Sans le travail des bénévoles au Conseil et l'appui des membres, la survie et surtout le dynamisme de l'association serait impossible. Encore cette année de nombreux tests et suivis de dossiers ont été faits. Pour en connaître les résultats soyez présents à l'Assemblée générale le 11 juillet à compter de 9h30 au CTEL.

Vous pourrez constater et probablement apprécier tout le travail fait afin de remplir notre mission. Les mandats au Conseil étant de deux ans, quatre sont à renouveler cette année : ceux de Denis Mayers, Pierre Benoit, Jean-Pierre Dumaine et Daniel Théberge. Jusqu'à ce jour j'ai reçu trois formulaires. Êtes-vous intéressé à vous impliquer? Alors, n'hésitez pas, faites-moi signe. J'ai les formulaires qu'il faut et c'est très simple.

De plus, à chaque année de nouveaux propriétaires deviennent nos voisins au lac. Au nom de tous je leur souhaite la bienvenue parmi nous et j'espère faire leur connaissance le 11 juillet prochain.

Je vous demande de continuer à soutenir l'Association puisque votre qualité de vie au lac et la valeur de votre propriété n'en seront que meilleures. Comment? En assistant à l'assemblée générale et en étant membre d'APELC.

L'assemblée générale des membres aura lieu le samedi 11 juillet de 9h30 à midi au CTEL à cinq minutes du lac Caribou.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux à l'Assemblée générale et bon été.

Diane Lachaine tél. (819) 324-2304

Assemblée générales des membres d'APELC 2015

Pour être informé!

Samedi 11 juillet 2015 À 9h30 Assemblée générale des membres

Au Pavillon du Centre Touristique et Éducatif des Laurentides, 5000 Chemin du lac Caribou

Obligation de s'inscrire à l'accueil (à la barrière) pour obtenir son carton d'autorisation de présence sur le site.

Nous transmettre votre adresse courriel, c'est vous assurer d'être rapidement informé des nouvelles de votre Association. Vous pouvez nous rejoindre à: info@apelc.net

Les membres du Conseil général 2014-2015



Dans l'ordre :

Jean-Pierre Dumaine, Denis Mayers, Diane Lachaine, Pierre Benoit

photo du bas Daniel Th  berge, Judith Waples Gignac et

Vincent-Pierre Giroux

Le moment de poésie

VISITE INATTENDUE

Pierre et Marguerite aiment se lever tôt, à l'heure où piaillent les oiseaux. De la douceur de l'été, pleinement ils veulent profiter. La journée commence par un bon déjeuner qui pour Pierre est sacré. Ce repas matinal n'a par conséquent rien de banal. Au menu : café, pain de blé, confiture et gelée, fruits en quantité, noix et céréales mélangées.

Marguerite ouvre la porte du garde-manger quand tout à coup la routine se voit dérangée. Le sac d'avoine est percé. Elle se rappelle que la veille, pour raison pareille, elle avait dû transvider le son de blé dans un contenant fermé. « C'est étrange » pense-t-elle.

Après déjeuner, elle ramasse les dégâts sur le plancher et va vite s'habiller. Elle rejoint Pierre et toute la matinée, ils s'affairent à jardiner. Déjà midi, l'énergie commence à manquer; il faut rentrer et préparer le dîner. Elle consulte Pierre, des crêpes feront l'affaire. Sortant le pot de farine du garde-manger, elle reste stupéfiée. Encore des miettes sur le plancher. « Ah non, c'est assez! » s'écrie Marguerite exaspérée. Pierre accourt et constate à son tour. Une seule explication : un rongeur s'est introduit par effraction. On s'entend pour dire que ces petits êtres sont bien mignons mais, pas dans la maison. Trois trappes sont installées, l'appât devrait l'attirer et nous en débarrasser.

Le soir descend. Après une journée bien remplie, Pierre et Marguerite vont au lit. Malgré qu'ils soient très fatigués, le sommeil a du mal à s'imposer. Tous deux, en silence, craignent l'inévitable conséquence : une vie happée, un cadavre à jeter. D'un commun accord, ils ont planifié la mort. La conscience rongée par les remords, le couple enfin s'endort.

Au beau milieu de la nuit : CLAC! Réveillés en sursaut, les deux complices, le cœur serré, sont témoins du supplice. La captive se démène, se traîne, résiste. Après une attente insupportable, enfin le silence... Mais le temps d'un soupir, les claquements reprennent sans ménagement. Comment peut-elle survivre à un tel châtiement? Incapable d'assister plus longtemps à cette interminable agonie, Pierre ramasse et met dehors la pauvre souris. Le sommeil revient après un long moment de silence.

Le lendemain matin, Marguerite se précipite sur le balcon pour s'assurer que la prisonnière a succombé à ses blessures et que la mort l'a enfin libérée de la torture. Pierre lui indique l'endroit où trouver leur proie. À son grand étonnement, nulles traces de l'événement. « Un animal l'aura dévorée » conclut-elle, un peu soulagée.

Tout à coup, un bruit familier la fait sursauter. Chose étonnante, la souris est encore bien vivante. Prisonnière de la trappe, la tête coincée, elle arrive à respirer et à se déplacer. Pierre pris de panique, propose de l'enterrer pour ainsi l'achever. Marguerite a pitié de la souris qui a lutté toute la nuit pour sa survie. Et, en y pensant bien, elle ne présente plus aucun danger pour le garde-manger. « Il faut vite la libérer! » dit-elle sans hésiter. Dans la nature relâchée, elle pourra se soigner.

Muni d'une paire de gants, Pierre transporte la malheureuse loin de la maison en espérant qu'elle aura eu sa leçon. Aussitôt libérée, elle fait trois bonds et disparaît pour de bon. Un petit rire étouffé sort des buissons. Avec stupeur, Marguerite et Pierre tendent l'oreille. « À la prochaine ! » hardiment crie la souris sans gêne. « Ah! La vilaine, dit Pierre, nous ne sommes pas au bout de nos peines! »

Faut bien admettre que la polissonne était bien mignonne. Marguerite et Pierre rentrent à la maison, bras dessus bras dessous, bien décidés à boucher les trous.



Marguerite Pronovost

Avez-vous déjà entendu la question le lac est-il calé?

L'expression est couramment utilisée mais est-ce que les lacs calent vraiment?

Ça me fait toujours rire quand j'entends cette expression-là. Une image me vient en tête. Au printemps 1997 alors que j'étais en route pour une réunion à Chicoutimi nous roulions dans le parc des Laurentides. J'étais avec un de mes directeurs. Il me dit: « Les lacs doivent être à la veille de caler » et il poursuit en me disant qu'il paraît que c'est bien impressionnant le bruit qui se produit à ce moment-là. Alors moi, qui ai vécu sur le bord de l'eau depuis ma plus tendre enfance, j'ai de la difficulté à retenir mon rire. Je lui dis : « "comment un bruit?" » Il me dit : « C'est ce qu'on m'a dit » Alors je lui demande, « 'De la glace est-ce que ça cale dans un verre d'eau ? Non ça fond graduellement. » Mais depuis l'image qui me vient quand j'entends que le lac a calé c'est celle d'une grosse vague et un gros bruit provenant du lac qui cale.

Qu'en est-il vraiment? C'est l'expression pour dire que le lac est dénudé de sa couche glaciaire puisque de la glace ça ne cale pas. Ce qui se produit c'est que le soleil réchauffe le bord du lac et le pourtour du lac se dénude et s'agrandit à mesure que la glace fond puis le vent a de l'emprise donc la glace commence à se déplacer. Aussi vous avez sûrement remarqué qu'aux endroits où l'eau des affluents se jette dans le lac le lac s'y dénude en premier. C'est que l'eau qui arrive dans le lac est plus chaude.

Quand il pleut sur la glace comme l'eau de pluie est plus chaude la surface de la glace devient noire. C'est un signe que la glace fond. Puis à mesure que l'eau se réchauffe la glace vient en chandelles donc elle n'est plus en bloc, enfin elle a complètement fondue.

La glace flotte sur l'eau car la densité de la glace est moins importante que celle de l'eau liquide.

Mais j'aime bien l'expression le lac a calé.

Diane

Pourquoi ne pas arracher les plantes aquatiques ?

Bien sûr, il est désagréable de se baigner et de marcher dans l'eau où il y a des algues. Il est donc tentant de les arracher. Mais en faisant cela, nous nuisons à la santé du lac car ces plantes fixent les sédiments empêchant ceux-ci de se répandre dans la masse d'eau - un peu comme la végétation terrestre empêche le sol de s'éroder. D'autant plus que ces plantes se retrouvent dans le littoral, là où les eaux sont peu profondes et où justement le fond du lac est le plus susceptible d'être brassé par l'effet des vagues.

De plus, ces plantes aquatiques utilisent le phosphore qui est un élément nutritif pour les plantes mais aussi pour les algues dont les algues-bleu-vert appelées également cyanobactéries. Le phosphore étant un élément nutritif limité, tout ce qui est utilisé par les plantes aquatiques limite ainsi la croissance des algues. La présence de ces algues en suspension diminue la transparence de l'eau et surtout, la présence de ces algues en grande quantité peut rendre non seulement la baignade désagréable mais dangereuse en causant des dermatites.

Ainsi, mieux vaut se baigner à travers des plantes aquatiques qu'en présence d'algues toxiques.
Nicole et Denis

A.P.E.L.C.

ALGUES OU PLANTES AQUATIQUES ?

La différence entre les deux est que les algues, contrairement aux plantes aquatiques, ne possèdent pas de vraies tiges, ni de feuilles et de fleurs. Les algues d'eau douce sont la plupart du temps unicellulaires et invisibles à l'œil nu; elles flottent sans être enracinées¹. Il y a donc véritablement des algues dans nos lacs, mais elles sont rarement visibles à moins d'être en grand nombre.¹ Certaines espèces d'algues présentes dans nos lacs s'organisent en filaments complexes et ressemblent à des plantes aquatiques.

http://www.crelaurentides.org/images/images_site/documents/troussedeslacs/Fiches/fiche_plantes.pdf

De Plus il est interdit de les arracher.

<http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/Documents/Environnement%20mise%20a%20jour%20avril%202013/reglements%20sflc%202012.pdf>

Littoral : article 194 ■ définition : à partir de la ligne naturelle des hautes eaux jusqu'au centre du lac.
■ Tous travaux ou ouvrages sont interdits sauf ceux autorisés par le règlement. Ex : Il est interdit de planter et/ou d'arracher des plantes aquatiques.

Ce que tout riverain du lac Caribou et de ses affluents doit savoir

- Les rives doivent être naturelles pour un minimum de dix mètres de profondeur avec seulement une fenêtre sur le lac de 5 mètres.
- Les installations septiques doivent être conformes à la réglementation.

Détruire la végétation à l'intérieur du dix mètres est interdit et dommageable pour le lac et peut coûter très cher.

PLUS DE DÉTAILS :

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
Loi sur la qualité de l'environnement du Québec

Pour assurer une pleine protection de la rive et du littoral des lacs et des cours d'eau, la Politique oblige les municipalités du Québec à contrôler les interventions qui peuvent y être effectuées en les assujettissant à une autorisation préalable (autorisation ou permis municipal).

Autorisation préalable des interventions sur les rives et le littoral

Toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux qui sont susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, ou de porter le sol à nu, ou d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Ce contrôle préalable devrait être réalisé dans le cadre de la délivrance de permis ou d'autres formes d'autorisation, par les autorités municipales, le gouvernement, ses ministères ou organismes, selon leurs compétences respectives. Les autorisations préalables qui seront accordées par les autorités municipales et prendront en considération le cadre d'intervention prévu par les mesures relatives aux rives et celles relatives au littoral.

Écran face au réchauffement excessif de l'eau

En créant de l'ombrage au-dessus des plans d'eau, la végétation riveraine diminue l'impact du rayonnement solaire et prévient le réchauffement excessif de l'eau. Ce rôle de la végétation riveraine devient plus important encore pour les petits cours d'eau, vu leur masse thermique plus faible. Parce qu'il entraîne un réchauffement des lacs et des cours d'eau, l'enlèvement du couvert végétal des rives a aussi des effets importants sur leur équilibre écologique.

Barrière contre les apports de sédiments aux plans d'eau

Sans couvert végétal permanent, l'eau de pluie, au lieu de stagner et de s'infiltrer, ruisselle et entraîne avec elle, vers les plans d'eau, des particules organiques ou minérales tels le limon, l'argile ou le sable ainsi que leurs fertilisants naturels. Ces sédiments restent un certain temps en suspension dans l'eau, puis ils se déposent au fond du lac ou du cours d'eau; c'est la sédimentation.

Rempart contre l'érosion des sols et des rives

En soi, l'érosion des rives est un phénomène naturel; c'est un mécanisme d'ajustement à diverses contraintes hydrauliques ou mécaniques. Grâce à son réseau de racines, la végétation riveraine augmente la capacité de la rive à résister aux forces de cisaillement et d'arrachement produites par le courant. En formant un coussin végétal, elle protège aussi la rive en amortissant l'impact mécanique des pluies, en freinant l'eau de ruissellement issue des terrains voisins.

Toutefois, pour être pleinement efficace, la bande riveraine doit comporter trois strates de végétation, diversifiées en âges et en espèces et constituées par les herbacées, les arbustes et les arbres. Les herbacées protègent surtout la surface du sol, alors que les arbres et les arbustes assurent une protection plus étendue et plus en profondeur. Les parties aériennes des végétaux sont en effet très efficaces pour diminuer la vitesse du courant et la puissance érosive de l'eau lors des crues. Par ailleurs, la flexibilité des espèces arbustives riveraines leur permet de survivre dans des conditions difficiles, notamment en s'ajustant aux dommages causés par la neige, les glaces ou les matériaux charriés par l'eau.

Une bande riveraine de 10 à 15 m

de largeur ou même plus pour assurer une protection à long terme contre l'érosion, notamment en permettant l'espace nécessaire pour l'implantation des trois strates de végétation—herbacée, arbustive et arborescente. Une bande de protection trop étroite ne permet pas une implantation adéquate de la végétation arborescente, ni une grande variété des espèces arbustives.

De plus la bande de protection riveraine des cinq (5) premiers mètres riverains **doivent** maintenant être revégétalisés.

Filtre contre la pollution de l'eau

En formant une zone tampon entre les milieux terrestre et aquatique, la bande riveraine réduit la quantité de polluants susceptible d'atteindre le cours d'eau. Dans un premier temps, la végétation riveraine retient de façon mécanique les nutriments, pesticides et autres éléments associés aux sédiments puis, par la suite, de façon chimique, prélève les nutriments nécessaires à sa croissance. Dans ce contexte, la bande riveraine prévient la surfertilisation des eaux en recyclant les éléments fertilisants présents dans le sol et dans les eaux de ruissellement avant qu'ils n'atteignent le milieu aquatique. L'activité microbienne du sol forestier joue aussi un rôle essentiel en transformant les nutriments en éléments assimilables par les végétaux.

Par exemple, c'est l'activité microbienne qui permet la dénitrification, c'est-à-dire la transformation des nitrates en azote atmosphérique (principal constituant de l'air).

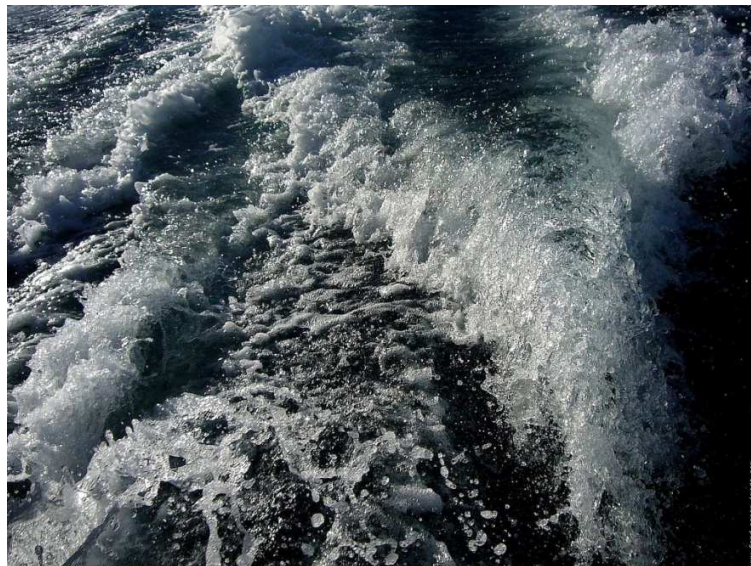
Les installations septiques

Il est primordial de s'assurer du bon fonctionnement des installations sanitaires, et ce, particulièrement celles qui sont situées en bordure d'un milieu sensible (lac, cours d'eau, milieu humide). Vidanger régulièrement les deux compartiments de la fosse septique.

Chaque propriétaire d'une installation sanitaire doit remettre au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité une copie de la facture de vidange au plus tard le 15 octobre de chaque année où une vidange est requise selon les fréquences établies par le règlement municipal.



**Même à propulsion électrique,
les gros bateaux sont dommageables
pour le lac.**



APELC

Avez-vous pris un moment pour admirer cette superbe sculpture de l'artiste renommé Jean Bisson Biscornet? Elle est située au coin du chemin Desjardins et du Lac Caribou et fut érigée par la municipalité pour le cinquième anniversaire de l'APELC en 2008.



LES BONNES ADRESSES À CONSULTER:

www.apelc.net Association pour la protection de l'environnement du lac Caribou

www.municipalite.stfaustin.qc.ca Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

<http://www.municipalite.montcalm.qc.ca/> Municipalité de Montcalm

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/> Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques

www.rappel.qc.ca regroupement des associations

www.mrclaurentides.qc.ca MRC des Laurentides

www.naturequebec.org Nature Québec www.eausecours.org Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau

CRE Laurentides <http://www.crelaurentides.org/accueil/a-propos>

Eau Secours <http://eausecours.org/>

http://hlc.voila.net/hlc_histoire.html Histoire de notre région

Liste des membres 2014-2015

1. Élie Arshoun,
2. Louis Barot et Marcelle Aveline,
3. Michel et Francine Bazinet
4. Claude Bélanger et Catherine St-Jacques,
5. Éric Bélanger et Lucie Savard,
6. Gary Bennington et Kate Herzberg,
7. Pierre Benoit et Marguerite Pronovost,
8. Jean-Pierre Bénard
9. Daniel Bergeron et Johanne Charest,
10. Pierre Bolduc et Louise Levasseur,
11. Frédéric Boisvert et Marie-Claude Barrette,
12. Jean-Pierre Charrette et Claire Côté,
13. Lucie Côté,
14. Lynn Curtis et Terry Blaney,
15. Éric Cypihot et Martine Côté
16. Martine Desjardins,
17. Jean-Pierre Dumaine,
18. Lucille Dumas Terreau et Laurette Dumas Marcina,
19. Giovanna Fazzari Casey,
20. Diana Fazzari,
21. Francesca Fazzari,
22. Daniel Fortin et Louise Frappier,
23. Denis Gagnon et Johanne Wilson,
24. Mario et Ginette Gauvin,
25. Isabelle Germain,
26. Daniel Gervais et Louise Provost,
27. Francine Gervais et Laurent Cartier,
28. Michel Gevry et Lyne Bouchard,
29. Thomas Gignac et Judith Waples Gignac,
30. Vincent Pierre Giroux et Stéphanie Claude,
31. André et Suzanne Gonneville,
32. Dominique Grenier
33. Robert Hodge et Josée Rossini
34. Michel Lacasse et Louise Bourassa,
35. Diane Lachaine,
36. Louis Baron Lafrenière,
37. Gisèle Laviolette-Dessureault,
38. Sylvie Laviolette,
39. Jean Lemoine,
40. Michel Lemoine,
41. Harvey Levenson,
42. Guy Marleau et Rachel Trépanier,
43. Denis Mayers et Nicole Legault,
44. Gerald Mayers,
45. Marguerite McDonough,
46. Gilles Méthot,
47. Jean-Guy Millette et Danielle Baril,
48. Michel Pilon et Lynda Perreault,
49. Stephen et Valérie Poloz,
50. Louis Serge Pothier et Christiane Noel,
51. François Pruneau et Sylvie Dandurand
52. Nathalie Rico et Omar Cherkaoui,
53. Daniel Robert et Diane Roy,
54. Marc-André Soublière et Ginette Constantin,
55. Hélène Talbot et Guy-Paul Gagné
56. Richard Tees et Hélène Mineau,
57. Daniel Théberge et Josée Laliberté,
58. Vincent Thibeault
59. Jean-René Tremblay et Nathalie Pichette
60. Gilles Trudel
61. Henry Wininkoff et Caitlin Devlin

APELC 4091 Chemin Desjardins Saint-Faustin-Lac-Carré Québec, J0T1J2

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC CARIBOU (APELC)
Formulaire d'adhésion**

Informations personnelles		Corrections s'il y a lieu (en lettres moulées)
Nom		
Prénom		
Conjoint(e)		
Courriel no 1		
Courriel no 2		
Représentant s'il y a lieu		
Adresse principale		
Municipalité		
Code postal		
Téléphone résidence		
Adresse chalet		
Municipalité		
Code postal		
Téléphone chalet		
Cellulaire		
Signature du membre		
Signature du représentant s'il y a lieu		
Date		

Juin 2015

adhésion_form 2014-15

La somme de -----vingt dollars----- (\$20.00)	La somme de -----quarante dollars----- (\$40.00)
Date	Par adhérent à l'APELC